



14ème législature

Question N° : 2909	De M. Gérard Darmanin (Union pour un Mouvement Populaire - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative		Ministère attributaire > Sports, jeunesse, éducation populaire et vie associative
Rubrique >sports	Tête d'analyse >politique du sport	Analyse > loi cadre.
Question publiée au JO le : 07/08/2012 Réponse publiée au JO le : 08/01/2013 page : 244 Date de renouvellement : 27/11/2012		

Texte de la question

M. Gérard Darmanin interroge Mme la ministre des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative, sur le projet de loi cadre pour le sport. Lors de l'audition du 17 juillet 2012 par la Commission des Affaires culturelles et de l'éducation, elle a évoqué l'adoption d'une loi-cadre de modernisation du sport à la fin de l'année 2013, sans pour autant préciser son contenu. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui détailler l'ensemble des mesures de la loi-cadre de modernisation du sport.

Texte de la réponse

La grande loi de modernisation du sport conduira à une refonte globale du Code du Sport. La représentation nationale sera informée du contenu précis de loi, dans le respect de la procédure et du calendrier fixés par la Constitution.